81

AMBASSADE DU NIGER AUPRES DE LA CONFEDERATION SUISSE, DE L'AUTRICHE ET DU LIECHTENSTEIN

REPUBLIQUE DU NIGER

MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE, A VIENNE ET L'OMC

Déclaration de la Délégation du Niger à la 21ème session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel relative au rapport national de la Turquie au Conseil des droits de l'homme (Genève, 27 janvier 2015)

Monsieur le Président,

Au nom du Niger, je voudrais souhaiter la chaleureuse bienvenue à la délégation pour la présentation du rapport national à ce 2èmé cycle de l'EPU.

Le Niger se félicite des progrès remarquables accomplis par la Turquie dans la promotion et la protection des droits de l'homme par la consécration, dans la Constitution de septembre 2010, de plusieurs principes, tels que le principe de la discrimination positive en faveur des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées, ainsi que la protection des données personnelles, l'élargissement du droit à la liberté de réunion et d'association.

Ma délégation voudrait également mentionner d'autres actions menées par la Turquie dans cette même dynamique, à savoir le renforcement du cadre juridique et institutionnel : on relève à cet égard, l'institution du médiateur, la mise en place de l'Institution Nationale des droits de l'homme ;il en est ainsi de l'adoption des six paquets de réformes judiciaires qui visent à renforcer le pouvoir judiciaire et la mise en place d'un plan d'action pour la prévention des violations des droits de l'homme,

Tout en encourageant la Turquie dans ses efforts ma délégation lui recommande de renforcer davantage les capacités de l'Institution des droits de l'homme dans l'esprit de la Déclaration de Paris.

Je vous remercie